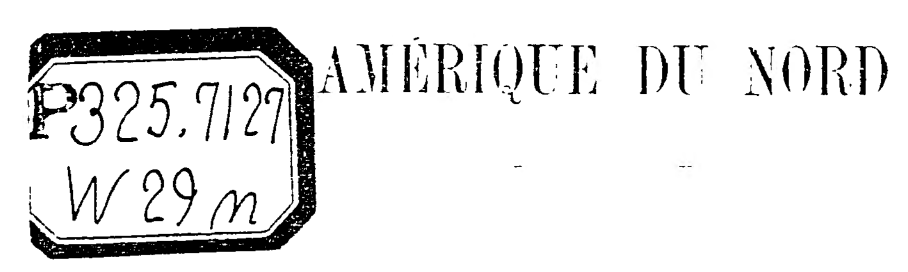


AMÉRIQUE DU NORD

L'ÉMIGRATION AU MANITOBA

(CANADA)

PAR

PAUL WATELET

AGENT GÉNÉRAL D'ÉMIGRATION POUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN.

BRUXELLES

TYPOGRAPHIE Ve CH. VANDERAUWERA

16, RUE DES SABLES, 16

1887

P325.7127
W29m

A Monsieur [redacted]

Souvenir d'amitié

Watelet

AMÉRIQUE DU NORD

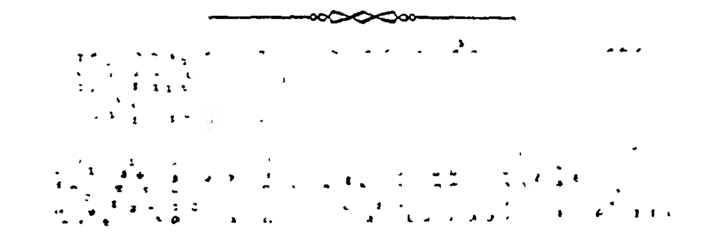
L'ÉMIGRATION AU MANITOBA

(CANADA)

PAR

PAUL WATELET

AGENT GÉNÉRAL D'ÉMIGRATION POUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN



BRUXELLES

TYPOGRAPHIE Ve CH. VANDERAUWERA

16, RUE DES SABLES, 16

1887

L'EMIGRATION

AU CANADA

INTRODUCTION

Chargé par le gouvernement canadien (1) de faire connaître un pays dont on ne soupçonne guère les ressources et de diriger le mouvement d'émigration vers des contrées riches et fertiles, j'ai résolu d'exposer, dans une brochure, les conditions de colonisation officiellement offertes à ceux qui voudraient en profiter. Ayant habité longtemps le Canada, tant les villes que les terri-

(1) On lit dans le journal *la Patrie*, de Montréal, numéro du 16 juin 1887 : « Nouvelle agence d'immigration : Une nouvelle agence d'immigration du gouvernement canadien, vient d'être établie en Belgique. M. Paul Watelet, jeune homme de nationalité belge, qui habite Montréal depuis un an, en a été nommé titulaire. M. Watelet part pour le Havre, à bord du *Comte d'Eu*, de la Compagnie Bossière. Il est en outre chargé par plusieurs compagnies minières du Nord-Ouest de recruter des ouvriers pour leurs établissements. Le moment semble des mieux choisis et tout porte à croire que les mineurs belges n'hésiteront pas à échanger leur existence troublée et misérable pour la vie plus large et plus belle de l'ouvrier canadien. Nous connaissons personnellement M. Watelet et nous sommes persuadés qu'il saura faire comprendre aux mineurs et aux agriculteurs de son pays natal, les immenses avantages qu'ils trouveront à s'établir parmi nous. » — Article reproduit par le *Journal de Mons* du 17 juillet 1887 et le *Journal de Namur* du 21 suivant.

62301

toires, ayant spécialement étudié sur place les lieux dont je parlerai, je crois être à même de donner des renseignements scrupuleusement exacts.

On sait le peu de confortable autrefois offert à l'émigrant, pour la traversée. On sait le désarroi des débarquements sur la terre étrangère, les difficultés d'installation, les obstacles de toutes natures qui assaillaient les expatriés. On sait les déboires de la première heure, les découragements des premiers mois et, pour couronnement, peut-être, la misère, au lieu de l'aisance qu'on espérait trouver.

Dans un siècle de perfectionnement, on ne pouvait négliger d'améliorer ces tristes conditions d'autrefois. Je puis affirmer qu'elles ne sont pas à craindre pour la colonisation dont j'ai mission de préparer les voies. Le gouvernement canadien, le grand chemin de fer du *Canadian-Pacific* et les compagnies transatlantiques s'appliquant à favoriser l'émigration, m'ont persuadé d'apporter à l'œuvre des soins tout spéciaux. J'ai donc décidé des réformes et des innovations, et je crois pouvoir affirmer que jamais émigration ne se sera faite avec autant de garanties de succès. Qu'on en juge par les conditions dans lesquelles sont organisés les voyages, et que l'on cherche, par quel endroit, une semblable organisation laisserait place au chantage.

Chaque année, une et même plusieurs fois, j'espère accompagner moi-même les convois d'émigrants ayant une certaine importance, et, non seulement les accompagner jusqu'au port canadien de destination, mais jusqu'aux territoires de la colonie où je me charge, en quelque sorte, d'aller les installer. Ma présence au milieu des émigrants sera de nature à leur inspirer confiance. Je les renseignerai sur toutes choses, je leur éviterai le contact de gens qui voudraient les exploiter; en un mot, je veillerai sur eux et je ne les quitterai pas avant de m'être assuré par moi-même qu'ils sont établis dans leur nouvelle patrie. Mes voyages périodiques me permettront en outre de revoir de temps en temps les

émigrés des précédents voyages. Je m'informerai, dans ces occasions, de l'état de leurs affaires et je leur servirai d'intermédiaire auprès du gouvernement à la bienveillante sollicitude duquel je signalerai les griefs des colons, leurs désirs et leurs demandes, m'efforçant ainsi sans relâche d'améliorer leur situation et de leur ménager des faveurs telles que facilités de transport, services publics, voies de communication et autres. Les colons pourront encore s'adresser à moi pour toutes informations qu'ils voudraient prendre en Belgique, car je ne cesserai pas d'être en rapport avec eux.

Si les émigrants étaient peu nombreux ou si, pour une cause majeure, je ne pouvais être du voyage, j'aurais soin d'assurer toutes choses pour le trajet et de me faire remplacer, à divers points, par des personnes sûres. Je vérifierais d'ailleurs tout spécialement, à mon plus prochain voyage, la situation de ces émigrés.

Je ne cherche pas à provoquer des illusions et je ne me propose nullement de sonner une bruyante fanfare pour persuader aux gens d'Europe d'abandonner le vieux monde, en leur promettant une nouvelle patrie où l'on amasse l'or en dormant. Non! l'émigrant doit se préparer au labeur et à la peine. Mais, s'il a du courage, s'il a de l'énergie, je lui promets l'aisance certainement, l'abondance fréquemment, la fortune peut-être.

Je ne prétends pas davantage m'efforcer d'arracher des citoyens à leur patrie. Chacun est libre de s'expatrier, mais je crois faire œuvre patriotique en facilitant aux Belges qui voudraient émigrer, les voies et moyens pour le faire avec sécurité comme aussi dans des conditions d'avenir. J'en arriverai même, je l'espère, à rendre service au commerce entre la Belgique et le Canada, mes fonctions et mes fréquents voyages étant de nature à créer des relations et à ménager des débouchés.

Enfin, je ne terminerai pas cette introduction sans rendre publiquement hommage à l'obligeance, au zèle et au dévouement de M. Van Brussel, consul général de Belgique à Québec. Ce haut

fonctionnaire avec lequel j'ai eu l'honneur d'être en rapport, saura protéger efficacement ceux de ses compatriotes qui émigreraient au Canada.

PAUL WATELET,

Agent général d'émigration pour le gouvernement canadien.

N. B. Le bureau central pour tous renseignements, est établi à Thuin (Hainaut), Ville-Haute, Grand'Rue.

Il est ouvert le mercredi et le samedi de chaque semaine, la matinée et l'après-midi jusque 4 heures.

Les lettres non affranchies seront refusées.

Pour obtenir tous renseignements, par correspondance, avoir soin d'envoyer un timbre pour la réponse.

---

§ I. — L'ÉMIGRATION.

L'émigration est aussi ancienne que le monde et la terre n'a été peuplée que grâce à la marche en avant des peuples. L'Asie est généralement considérée comme le berceau du genre humain, mais les populations trop à l'étroit dans leur lieu d'origine ont dû s'y diviser de bonne heure pour se répandre sur la surface du globe. De là cette progression de l'Est vers l'Ouest. On peut dire que tous les hommes sont des émigrés ou des descendants d'émigrés. Mais comme, dans les vieux pays d'Europe, les derniers mouvements de populations remontent à plusieurs siècles, chacun a perdu la conscience de son origine et se considère comme ayant, dans le sol de la patrie, des racines dont on ne saurait trouver la dernière. De là ce sentiment qui porte beaucoup de personnes à réprouver toute idée d'émigration, comme si l'abandon d'un pays dans lequel une famille a vécu durant maintes générations, constituait une sorte de trahison.

Ce sentiment ne manque pas de noblesse, car il procède de l'amour de la patrie ou tout au moins de l'amour du pays natal. Mais le sentiment le plus noble doit céder en présence de nécessités pressantes. La loi générale de l'humanité, l'instinct de conservation, la lutte pour l'existence et, avec eux, la raison, l'emporteront sur le cœur. Ce dernier ne cessera pas de battre, mais certains battements seront comprimés, par devoir ou par besoin.

La colonisation est la loi générale des peuples : l'Italie est une colonie grecque et Marseille une colonie phocéenne. L'émigration

constitue une véritable nécessité. La population belge atteindra bientôt le chiffre énorme de 6,000,000 d'habitants répartis sur une superficie ne dépassant pas celle de quelques départements français. Le Canada, lui, beaucoup plus grand que l'Europe, n'a qu'environ 4,500,000 habitants ! Il est sans doute pénible de quitter le foyer paternel, mais si les enfants y sont malheureux ne serait-il pas insensé, coupable peut-être, de reculer, pour un sentiment du cœur, devant un acte d'énergie dont furent capables toutes les races viriles ? Et si cet acte renferme un sacrifice, il n'en est que plus noble.

La Belgique ne peut plus nourrir ses enfants ; la population y est trop dense et la production trop faible et trop peu rémunératoire. La crise actuelle dont rien ne fait prévoir la fin, la baisse énorme de la valeur des terres et du prix des denrées agricoles sont assez connues pour qu'il soit superflu d'insister. Les Belges résisteront-ils à la loi d'émigration dont les peuples voisins leur donnent l'exemple ? En Angleterre, en Allemagne, en France, on émigre. En Belgique, on semble hésiter. Mais le moment paraît venu cependant, et il se produit comme un ébranlement précurseur.

Quoi qu'il en soit, l'émigration s'impose. C'est une nécessité qu'il faudra subir : quand un fleuve gonfle outre mesure, il doit fatalement déborder. Un père de famille n'est-il pas coupable en s'obstinant à vivre d'une vie misérable, dans un pays surchargé d'habitants, où ses enfants seront plus misérables encore après s'être partagé le modeste patrimoine, s'ils en trouvent un ? tandis qu'en réalisant son petit avoir, il peut d'emblée devenir propriétaire d'une exploitation agricole considérable susceptible de procurer, à lui et aux siens, l'aisance tout au moins, la fortune peut-être.

§ 2. — LE CANADA.

Qu'un certain nombre de Belges se trouvent, tôt ou tard, en présence de l'inéluctable nécessité d'émigrer, c'est ce qu'il est facile de comprendre et impossible de nier. Que ce moment approche à grands pas, c'est encore ce dont il faut bien convenir. Une chose étonne cependant, c'est que tant de gens se résignent

à une ruine lente et certaine, à la misère à plus ou moins longue échéance, plutôt que de réaliser ce qui leur reste pour demander à une patrie d'adoption les moyens de subsistance et les sources de prospérité qui leur manquent.

Quant aux Belges qui ont le courage de s'arracher à de vieux souvenirs, en même temps qu'aux soucis d'une vie pénible, pour établir à l'étranger une famille qui s'y trouvera chez elle, au sein de l'abondance, vers quelles contrées doivent-ils émigrer? L'Amérique tout entière, avec ses vastes territoires à peupler, se trouve là qui les sollicite. Au Belge émigrant à choisir entre les divers pays celui qui lui convient le mieux, celui où il se trouvera le plus facilement chez lui. Eh bien! l'on peut affirmer, sans la moindre crainte d'une contradiction sérieuse et justifiée, que, sur toute la terre, il n'existe pas un pays étranger réunissant, pour le Belge, au même degré que le Canada, les conditions qu'il peut souhaiter en émigrant :

1° La *traversée*, entre la Belgique et le Canada, dure une moyenne de 10 à 14 jours, et des études récentes font espérer que des navires à marche rapide abrégeront considérablement encore cette durée. De toutes les côtes américaines, celles du Canada sont donc les plus rapprochées de nous.

2° Le *climat* du Canada est le même que celui de la Belgique, à cette seule différence près que les étés sont un peu plus chauds dans le premier de ces pays et que les hivers y sont plus froids. Cette légère différence qui n'affecte pas en général les conditions climatériques résulte de la plus grande régularité des saisons. Dans le centre de l'Europe, on gémit sur l'irrégularité des saisons : les hivers sont fréquemment pluvieux plutôt que secs, les étés n'apportent pas toujours la chaleur désirable; et ces variations affectent l'agriculture en ne préparant pas la terre ou en ne mûrissant point ses produits. Au Canada, rien de semblable, les alternatives de température se succèdent dans un ordre normal et la culture en fait son profit.

3° La *langue* parlée au Canada, c'est le français. Sans doute, depuis que le Canada n'appartient plus à la France, mais à l'Angleterre, l'anglais a prévalu comme langue officielle. Cela n'a pas empêché le français de rester la langue communément et, parfois, exclusivement parlée; et, de tous les pays d'Amérique, le Canada reste le seul qui présente cette particularité, l'anglais, l'espagnol

et le portugais étant exclusivement parlés chez les autres peuples.

4° Les *institutions* canadiennes offrent une grande analogie avec les institutions belges. Constitutionnelles comme ces dernières, inspirées par l'Angleterre, elles sont imprégnées de ce large esprit de liberté plus grand encore sur la terre d'Amérique que sur le vieux continent.

5° La *religion* généralement professée en Belgique, c'est la religion catholique. A ce point de vue encore, les similitudes sont grandes entre les deux pays. La religion catholique est fort répandue au Canada, où elle se trouve établie avec la hiérarchie épiscopale.

6° Enfin, la *culture*, au Canada, c'est celle des denrées agricoles et des céréales connues en Belgique.

De quelque côté qu'on envisage les choses, tout pousse le Belge émigrant à choisir, pour patrie d'adoption, un pays dans lequel tout lui rappellera celui de son origine. Il y entendra parler une langue qui lui est familière (1), il y vivra sous un ciel et une température semblables à ceux qu'il a toujours connus; ses institutions, sa religion il les retrouvera sur le sol d'Amérique auquel il demandera, par le travail agricole, des produits dont la culture lui est habituelle. Et cette terre étrangère, cette nouvelle patrie, il ne lui faut qu'une semaine et demie environ pour y arriver. Est-ce là une distance aujourd'hui? et un départ, dans de semblables conditions, exclut-il même l'idée de voyages ultérieurs à la mère patrie, lorsque l'aisance ou la fortune se seront installées au foyer?

Quel pays, sur toute la terre, offre des conditions semblables? Pour arriver au Brésil, par exemple, ou dans les pays du Sud, il faut une traversée de plus d'un mois, traversée pénible avec passage sous la ligne. L'émigrant qui débarque entend parler une langue étrangère, le portugais. Il trouve un climat brûlant auquel il a difficile de s'habituer, auquel il ne résiste pas toujours. Et s'il échappe aux effets meurtriers d'une chaleur torride, il succombera peut-être aux atteintes de la terrible *fièvre jaune*, dont les

(1) Les émigrés flamands qui ne connaitraiént pas la langue française, outre qu'ils pourraient former une colonie spéciale, apprendront très facilement l'anglais, langue officielle du Canada, ainsi que l'expérience le prouve. Ils rencontreront encore des Hollandais et des Allemands.

ravages sont connus de tous. Enfin, s'il résiste à tout, le colon-cultivateur devra recommencer son apprentissage. A quoi lui serviront ses connaissances agricoles relatives aux céréales belges, pour cultiver le manioc, le café, le riz et la canne à sucre?

§ 3. — LA PROVINCE DU MANITOBA, LA VALLÉE DU QU'APPELLE ET LE PEUPLE CANADIEN.

Le gouvernement canadien offre aux colons belges la vallée du *Qu'appelle*, située dans le *Manitoba*, vers le centre méridional du pays, au nord-ouest de *Winnipeg*, chef-lieu de la contrée, et sur le flanc nord du chemin de fer le *Canadian-Pacific*.

Cette magnifique vallée, fertile entre toutes, arrosée par la belle rivière du *Qu'appelle* et ses affluents, est surnommée, à juste titre, « le plus beau jardin du Canada ».

Les points d'accès à la ligne du *Canadian-Pacific*, sont *Winnipeg*, *Whitewood* et *Broadview*.

Le *Manitoba* ne comprend, en étendue, pas moins de 25 fois la superficie de la Belgique, mais sa population n'atteint qu'environ 100,000 habitants dont près de 40,000 pour *Winnipeg*.

Des sources d'eau se rencontrent partout à une profondeur moyenne de 15 pieds. Cette contrée salubre entre toutes est calme et tranquille. On n'y rencontre ni serpents, ni bêtes féroces ; et les quelques rares Indiens qui se trouvent encore dans ces régions sont des êtres doux et soumis, très-peu nombreux d'ailleurs, occupés pour la plupart à des travaux agricoles. Ils ne sont nullement à redouter et n'ont absolument rien de commun avec les tribus guerrières du sud des États-Unis, du Mexique et des autres pays méridionaux.

La race canadienne est forte, brave et courageuse. Son type s'est conservé pur et beau. L'indigène a gardé, des anciens Français dont il descend, la verve et la gaieté, mais il a retenu bien mieux que ses frères d'Europe les pratiques de la religion catholique très florissante au Canada. Un des traits caractéristiques de cette race, c'est la bonne humeur et le désintéressement avec lesquels s'exerce l'hospitalité la plus franche et la plus cordiale. Ceux qui ont vécu dans ce pays n'en sauraient perdre la mémoire.

On y accueille parfaitement les étrangers, surtout les Belges, qu'on estime comme honnêtes, industrieux et laborieux.

Le grand chemin de fer, le *Canadian-Pacific-Railway*, traverse le Canada de part en part, reliant l'océan Atlantique au Grand Océan. Il coupe ainsi la province du Manitoba. Cette magnifique ligne a donné l'essor à la colonisation dans ces contrées. La Société s'attache à attirer sur les flancs de la grande voie ferrée les installations agricoles et autres de toutes sortes. Le confortable, la sécurité, le zèle et l'affabilité du personnel caractérisent cette puissante administration. A tous points de vue, ce chemin de fer, incontestablement le premier du monde, mérite sa réputation et s'efforce de la conserver.

§ 4. — LES ÉMIGRANTS ET LA SITUATION QU'ON LEUR OFFRE.

Il existe diverses catégories d'émigrants, si on les distingue au point de vue de leurs aptitudes et de l'objet qu'ils se proposent.

On favorise, au Canada, l'émigration : 1° d'ouvriers houilleurs, métallurgistes et autres ; 2° de gens de service ; 3° d'artisans ou gens de métier ; 4° de colons proprement dits. C'est de ces derniers qu'il sera particulièrement question dans cette brochure, car leur émigration se fait dans des conditions spéciales. En outre, les ouvriers et gens de travail toujours bien accueillis au Canada, n'y sont pas demandés et avantagés d'une façon aussi constante. Il sera question d'eux dans des notices spéciales qui paraîtront aux moments favorables.

Tout émigré au Canada peut, s'il le désire, devenir citoyen canadien. Quant au colon lui-même, il est de deux sortes : le colon-fermier et le colon-ouvrier.

I. — *Le colon-fermier.*

On entend par colons-fermiers les individus, pris isolément ou par famille, qui émigrent d'Europe en emportant avec eux un petit pécule suffisant pour payer les installations premières. Ces installations comprennent le matériel nécessaire pour faire marcher une exploitation agricole et les menus approvisionnements de ménage d'une année environ. Une somme peu importante suffit



à une famille pour faire face à ces frais indispensables et à la prompte réussite de l'entreprise, ainsi que pour éviter le dénuement et les difficultés durant la première période d'organisation pendant laquelle la culture n'a encore rien produit.

Peuvent donc aspirer à fournir des colons-fermiers, les familles qui, après avoir réalisé tout ou partie de ce qu'elles possèdent, trouvent les ressources indispensables pour payer les frais de voyage et disposer en outre d'un petit capital dont on verra plus loin la minime importance.

A ceux qui peuvent arriver dans la vallée du *Qu'appelle* et s'y installer, le gouvernement canadien fait de grands avantages. Une terre de 256 hectares est assurée à l'émigré comme suit, conformément aux distinctions établies entre les *concessions gratuites* et les *préemptions :* 1° 64 hectares sont d'abord **GRATUITEMENT** cédés, sauf une cinquantaine de francs pour frais de bureau, sous la condition d'habiter sur cette terre pendant trois années, au moins six mois l'an, durant les époques des travaux agricoles; 2° ce terme expiré, le colon est libre de prendre un second lot de 64 nouveaux hectares, à raison d'environ fr. 12.50 par hectare, soit en tout 800 francs payables avec des facilités de crédit; 3° après six ans de séjour, si le gouvernement constate que le colon travaille et améliore sa situation, et qu'il a en outre boisé une certaine superficie, environ 5 hectares, il lui donne encore **GRATUITEMENT** 64 nouveaux hectares; 4° enfin, après neuf ans d'installation, le colon est libre d'acheter encore 64 autres hectares, à raison d'environ fr. 12.50 par hectare, en tout 800 francs.

Ces progressions sagement établies ont pour but d'éviter au colon le découragement, conséquence fatale d'une exploitation trop importante entraînant, de prime abord, des frais disproportionnés et des complications de défrichement. Au surplus, sauf le titre de propriété et le droit de culture, tout concessionnaire du premier lot peut recueillir, sur les trois autres, les fourrages naturels qui y croissent d'ordinaire en abondance. Il pourrait même en prendre sur les autres terres voisines non encore cédées à personne. Mais il n'en saurait consommer d'emblée de pareilles quantités.

Somme toute, la famille colonisatrice qui use de ces faveurs, se trouve, au bout de neuf ans, bien et dûment propriétaire d'une ferme de **256 HECTARES**, qui lui coûte la bagatelle approximative de **1,650 FRANCS**, dont le payement est rendu des plus commodes

et se trouve assuré par le profit des premières années. Cette ferme ne formera qu'un ensemble rectangulaire, dont le côté le moins large aboutira, suivant les plans officiels, aux dégagements restés libres pour servir de voies de communications. Ceux-ci simples passages d'abord seront bientôt convertis en chemins, puis en routes carrossables, au fur et à mesure des développements de la colonie. Or, il faut le remarquer, dans les pays d'Amérique, les colonies se développent avec une énergie et une rapidité vraiment étonnantes. Il en résulte qu'à l'expiration du terme de neuf ans, la nouvelle ferme a déjà gagné une plus-value quelquefois considérable et représente en réalité, dans les mains de son propriétaire, une valeur beaucoup plus élevée que celle du prix d'achat. Puis, le gouvernement, lorsqu'il constate l'extension et l'accroissement des colonies, ne manque jamais d'y multiplier les voies de communication : services publics, routes, chemins de fer et autres ; de telle sorte que cette contrée où la terre, quoique très fertile, n'a guère de valeur, monte insensiblement à des valeurs de plus en plus appréciables. C'est tellement vrai que le gouvernement demande déjà, de certaines terres encore en friche, le prix de 100 francs par hectare, lorsque ces terres se trouvent immédiatement et directement desservies par de belles voies de communication. Ces terres ne sont pas meilleures que les autres, mais elles offrent des facilités sur d'autres, facilités que, grâce au développement rapide de la colonisation canadienne, les autres terres ne tardent pas d'acquérir elles-mêmes.

Quels avantages ne peut-on pas tirer de là ! Une famille s'installe. Grâce au travail des parents et des enfants adultes, pendant neuf années, elle vit d'abord dans l'aisance et, petit à petit, au sein de l'abondance. La ferme, reculée au début, se trouve maintenant, par la force des choses, plus rapprochée des voies de communication, bientôt peut-être elle formera le centre d'un pays largement peuplé. Et tandis que la propriété prend de jour en jour plus de valeur, que ses produits, à cause des moyens de transport, se vendent de plus en plus cher, les enfants devenus des hommes faits, eux qu'on installe si difficilement dans nos vieux pays, iront quelques lieues plus loin, à la pointe avancée des colonisations, créer une nouvelle ferme dont l'acquisition ne sera plus qu'un jeu, grâce à l'aisance qui règne dans la famille. C'est ainsi que le chef d'une famille nombreuse peut voir tous ses enfants propriétaires d'exploitations importantes qui, après quel-

ques générations, par la seule énergie du mouvement colonisateur, atteindront peut-être les prix de notre vieille Europe ou s'en approcheront beaucoup, et constitueront ainsi des fortunes considérables. Les grandes et anciennes fortunes terriennes du continent n'ont pas d'autre origine.

II. — *Le colon-ouvrier.*

On l'a vu, tout colon doit pouvoir payer son transport au Canada. En outre, pour exploiter la terre que le gouvernement lui donne, il doit disposer d'un petit pécule. Si ce dernier faisait défaut, l'émigration serait-elle possible de même que l'acquisition gratuite des terres? Oui, sans aucun doute. Toutefois la condition de l'émigré changerait un peu, car c'est progressivement alors qu'il arriverait à la situation offerte. Il s'appliquerait d'abord à réunir, par son travail, les ressources qui lui manquent. Les hauts prix des salaires mettent à la disposition des hommes courageux le moyen tout naturel d'amasser un petit capital. En été, les ouvriers agricoles sont très-demandés à raison de 8 à 10 francs par jour. En hiver, les chantiers de bois engagent beaucoup de monde et la journée s'y paye au minimum 5 francs.

Pour l'émigrant sans ressource lorsqu'il arrive à destination, le problème consiste à trouver de l'ouvrage, ce qui n'est pas difficile, et à se procurer, par économie sur un travail bien rémunéré, la somme nécessaire pour une modeste installation agricole. Il peut même recevoir immédiatement une concession s'il croit être à même d'en cultiver au moins une petite mesure. Plusieurs moyens se présentent à cette fin. L'un consiste à faire cultiver par un colon-fermier du voisinage, sauf à convenir d'une indemnité pour ce dernier. On peut aussi s'engager comme ouvrier dans une ferme dont le propriétaire, payant en nature, cultiverait la terre de son ouvrier. Enfin si, durant l'hiver, on a pu se procurer un petit pécule, une association momentanée entre colons-ouvriers leur permettra de se procurer, à frais communs, les attirails indispensables. Le produit d'une première culture, si peu important soit-il, sera déjà l'occasion d'un bénéfice qui permettra d'améliorer de plus en plus la situation.

Dans les pays neufs, les choses vont vite ; et si l'individu dénué de ressources éprouve quelques difficultés au début, dès qu'elles sont vaincues, les affaires ne tardent pas à se développer rapidement.

L'agent du gouvernement à Winnipeg fournit généralement de l'ouvrage aux ouvriers agricoles et leur donne au surplus tous renseignements utiles.

Comme on le verra plus loin, sur les terres concédées existent des hautes herbes, fourrage excellent que l'on a sous la main et gratis en s'installant. La nourriture est donc assurée pour le bétail.

En résumé, le colon-ouvrier aura sur le colon-fermier, deux années de retard au plus. Après ce temps, s'il est laborieux et économe, il deviendra lui-même un colon-fermier, et s'il ne possède pas encore, au bout de la troisième année, les 800 francs nécessaires à l'achat du second lot de 64 hectares, on n'aura pas perdu de vue que le gouvernement accorde du crédit.

§ 5. — LE DÉPART DE BELGIQUE, L'ARRIVÉE ET L'INSTALLATION AU MANITOBA.

Le voyage de l'émigrant belge sera organisé depuis Anvers. Une traversée de 10 à 14 jours l'emmène à Montréal, où il prend le chemin de fer du *Canadian-Pacific,* qui le transporte à destination définitive en 3 jours environ.

Une quinzaine de jours, telle est donc la durée moyenne de tout le trajet pour se rendre de Belgique aux territoires concédés dans le Manitoba.

La Compagnie *Hansa,* d'Anvers, transporte les émigrants dans des conditions particulièrement confortables. L'émigrant doit se nourrir à ses frais durant les trajets sur terre, mais, à bord, la nourriture est comprise dans le prix du passage. Cette nourriture est conforme aux prescriptions légales sur l'émigration.

La nourriture est fournie par la Compagnie, mais point les ustensiles de table dont les émigrants doivent se munir.



Quant au coucher, le bois de lit seul est procuré durant la traversée, les passagers doivent donc posséder la literie dont ils voudraient faire usage. On fournit, au port d'embarquement, pour la modeste somme de 13 francs, une petite batterie d'ustensiles ainsi qu'une paillasse, un oreiller et une couverture de coton.

Sur le navire et sur la ligne du *Canadian-Pacific,* chaque émigrant a franchise de bagage, à concurrence de 75 kilogrammes.

Lorsque les passagers sont assez nombreux, un médecin accompagne durant la traversée. Dans le cas contraire, on peut toujours compter sur les notions de médecine que possèdent les capitaines. On trouve en outre à bord une pharmacie complète.

Le voyage entier d'Anvers à Winnipeg coûte environ 200 fr., pour chaque personne, y compris le transport des bagages et la nourriture pendant la traversée. Les enfants payent demi-place, de 3 à 12 ans; leur franchise de bagage est de moitié. En dessous de 3 ans, le transport est gratuit.

On recommande aux émigrants de se munir surtout de vêtements chauds pour l'hiver, car cette saison est régulièrement froide, et les vêtements sont, par exception, un article assez cher au Canana. Ils feront bien, entre autres, d'emporter de gros gants de travail et des casquettes épaisses avec oreillettes. Quand une famille entière émigre, sa franchise de bagage est considérable. Elle peut tirer de là un grand profit pour emporter avec elle, outre les vêtements nécessaires, des provisions de ménage, des ustensiles, de menues semences pour légumes et pépinières, des armes de chasse, des outils de travail et même des meubles. En démontant ces derniers et en dépouillant les outils des manches qu'on se procure si facilement au Canada, l'on peut se munir de bien des choses utiles et diminuer considérablement les frais d'installation première.

Outre les bagages proprement dits que l'on met en cale, chacun aura soin d'emporter les pièces constatant son identité et pouvant lui servir de références, telles que livrets, certificats et actes de naissance. Au surplus, tout passager peut être porteur de menus colis ne dépassant pas le volume d'une valise ordinaire. Mais il est sévèrement défendu d'avoir des liqueurs fortes et de la poudre; on s'en procure au Canada.

Enfin, et par-dessus tout, l'émigrant doit avoir une petite provision de vivres pour une huitaine de jours, afin de se nourrir

durant les trajets et séjour sur terre ainsi que pour les premiers moments de l'installation. Il fera bien de les mettre dans des colis à la main.

Les émigrants se rendront à Anvers en un lieu de réunion, au jour et à l'heure fixés. L'agent se trouvera dans cette ville pour tout surveiller et diriger. Au moment convenu, le départ se fera d'Anvers, par un navire de la *Hansa-Line,* à bord duquel la Compagnie se charge d'embarquer gratuitement les bagages. A Québec ou Montréal, port d'arrivée, on séjournera 24 heures, durant lesquelles les passagers seront logés, mais pas nourris. Les bagages seront débarqués gratis. Enfin l'on prendra le train, directement pour Winnipeg, Whitewood ou Broadview.

Les lignes américaines, avec leurs longs parcours, ne ressemblent pas aux lignes européennes. Tout s'y trouve organisé pour un séjour de plusieurs journées. Trois jours environ sont nécessaires pour aller de Montréal à Broadview, point extrême de destination. Pendant ce temps, les voyageurs doivent se nourrir à leurs frais. Ils trouveront toutefois, dans le wagon, l'eau potable, des couchettes sans literies, le charbon pour leur cuisine et l'usage des poêles.

Broadview est la gare extrême où l'on descend. On y séjournera quelques heures pour se reposer et faire les menus achats de choses utiles, telles que munitions de chasse et engins de pêche. Le gouvernement possède à Broadview des hangars où les émigrants peuvent trouver un abri durant certain temps, si des raisons quelconques font différer l'installation finale. Enfin l'on se rendra sur les territoires concédés où chaque famille s'établira et se trouvera chez elle.

En possession du premier lot de 64 hectares de terre, la famille émigrée se mettra tout d'abord en devoir de se construire provisoirement un abri, par forme de tente ou de baraquement qu'on établit en un tour de main. Si les émigrants le désiraient, on leur ménagerait à l'avance les matériaux pour construire ces abris momentanés. Les matériaux, le bois surtout, sont d'ailleurs à des prix extraordinairement bas. Avec environ 325 francs, l'on peut se procurer tous les matériaux nécessaires aux constructions indispensables. Reste la main-d'œuvre que les colons peuvent fournir eux-mêmes, car il ne s'agit pas de constructions de luxe exigeant des connaissances architecturales ou techniques.

Les nouveaux colons se ménageront, selon leurs moyens, des

instruments aratoires et du bétail, et, en très peu de jours, ils seront bien installés dans leurs fermes. Lorsque l'agent se trouvera sur les lieux, il dirigera lui-même leurs achats et ne cessera de se tenir à leur disposition.

Voici la liste des dépenses d'installation suffisantes indépendamment des frais de voyage :

1° Frais de bureau pour la concession des terres.	fr.	50.00
2° Matériaux pour maisonner	»	325.00
3° Ameublement	»	250.00
4° Une paire de bœufs	»	600.00
5° Charrue et wagon (chariot).	»	490.00
6° Deux vaches.	»	240.00
7° Épiceries et provisions de ménage pour un an.	»	375.00
8° Outils et menu matériel	»	200.00
Total. . .	fr.	2,530.00

Tout est fourni sous le contrôle du gouvernement canadien.

On observera que cette somme fixée d'après les prix courants du Manitoba, peut être considérablement réduite pour ceux qui emporteraient avec eux des outils, des provisions et même des meubles. On peut aussi la diminuer en se contentant d'une installation plus modeste, car elle est établie en tenant compte de tout ce qu'il faut à une organisation complète, d'après les prix du pays.

§ 6. — LA VIE AU MANITOBA.

Son installation faite, le colon s'occupera particulièrement de culture, de l'élève du bétail et, accessoirement, de chasse et de pêche.

I. — *La culture.*

La concession est généralement un lot de prairie dont les herbes atteignent 2 à 2 1/2 mètres de hauteur ; une partie de bois y est fréquemment comprise.

Le sol du *Manitoba*, et tout spécialement celui de la vallée du *Qu'appelle*, est d'une fertilité prodigieuse. Les innombrables dépouilles de feuilles des anciennes forêts, l'épaisse couche de cendres et bois brûlés provenant de l'incendie de ces dernières, l'accumulation des hautes herbes non recueillies, ont recouvert d'une épaisse couche de terreau un sol déjà fertile par lui-même. Aussi faut-il brûler comme encombrantes les pailles des récoltes et le fumier est-il sans valeur.

Ces circonstances diminuent les travaux et la main-d'œuvre de la culture.

La première opération de labourage consiste à *casser la terre*, au moyen d'une charrue spéciale. On prépare ainsi la partie dont on ne veut pas utiliser l'herbe pour le bétail. Cette partie est ensemencée d'avoine et la première récolte donne, presque sans travail, de 25 à 30 hectolitres à l'hectare. La seconde année, ce même terrain labouré plus profondément produira de splendides moissons d'avoine ou de blé dont le rendement, par hectare, sera de 50 hectolitres, pour l'avoine, et de 27 à 30 hectolitres, pour le blé.

La bonne espèce de blé du Manitoba, petit, dur, roussâtre et presque sans écorce, ne passe guère sur le marché. Elle est rapidement enlevée par les marchands en gros. Ce blé est sec, au point de pouvoir être battu, sur place, sans inconvénient; on pourrait même le moudre immédiatement.

L'orge n'a été cultivée jusqu'à ce jour qu'en vue de l'alimentation. Elle est de toute première classe et commence à être beaucoup demandée pour le maltage.

L'avoine n'a pas manqué d'attirer l'attention des connaisseurs et tous s'accordent à lui reconnaître des qualités supérieures. Elle offre, au surplus, cet immense avantage de produire à merveille dans les terrains simplement *cassés*.

Le foin, quoique succulent, n'a aucune valeur : 5 francs les 1,000 kilogrammes; car il croît en telle abondance qu'il ne fait l'objet d'aucun commerce spécial Le cultivateur comprendra l'avantage qu'il peut tirer de là pour l'entretien de son bétail.

Le lin commence à être cultivé. Des personnes compétentes affirment que 3 1/2 hectares peuvent donner 1,000 kilogrammes de fibres bonnes à être employées. La vallée du *Qu'appelle* est spécialement propre à la culture du lin.

Les légumes se développent admirablement et atteignent même

des grosseurs étonnantes. On a vu des navets de 4 kilogrammes, des oignons de 14 pouces de circonférence, des concombres de 18 pouces de longueur, des choux de 26 pouces et des choux-fleurs de 19 pouces de diamètre. Quant aux pommes de terre, la production peut dépasser 500 hectolitres par hectare et l'on rencontre de ces tubercules pesant 2 kilogrammes.

A l'exception des pêchers et des abricotiers qui pourraient ne pas résister toujours à certains froids subits de l'hiver, les arbres fruitiers viennent parfaitement au Manitoba et donnent de fort beaux produits.

Les travaux de culture ne commencent pas avant le mois d'avril; mais grâce aux chaleurs régulières de la bonne saison, la récolte peut commencer en juillet.

Prix courant moyen des denrées :

Blé	1 hect.,	pesant de	78 à 85	kil.	fr. 11.00 à 12.00
Avoine. . . .	»	»	55 à 60	»	» 4.30 à 4.50
Orge	»				» 5.90 à 6.00
Pommes de terre	»	»	90 à 100	»	» 4.40 à 5.00
Navets. . . .	»				» 1 45 à 1.50
Pois	»	»	78 » 85	»	» 10.00 à 12.00

II. — *Le bétail.*

L'élevage du cheval n'est pas dispendieux. Parqués dans les prairies, les chevaux y passent presque toute l'année, et souvent l'année entière, quand l'hiver n'est pas trop rigoureux, car il arrive que la neige ne recouvre pas entièrement les herbes, à cause de leur hauteur, et que la pâture en reste possible. Pour élever 10 chevaux, les frais ne dépassent pas 1,500 à 2,000 francs, et l'on comprendra si l'espèce est bonne, en observant que la cavalerie anglaise recrute ses chevaux dans ces contrées.

Une excellente vache laitière coûte en moyenne 120 francs, prix très-bas pour l'acquéreur, mais rémunérateur cependant pour le producteur. Ces bêtes sont exportées à Liverpool où elles font avantageusement la concurrence au bétail indigène anglais, malgré les frais de transport d'environ 2,000 lieues, par terre et par eau. — Les bœufs de labour coûtent plus cher : environ 300 francs pièce.

Le bétail, alimenté par une nourriture succulente, fournit de la viande de boucherie très appréciée et les vaches donnent un lait de qualité si bonne que l'industrie beurrière, crémière et fromagère réussit à la perfection et voit ses produits singulièrement recherchés. Les fromages américains, dont le Canada seul fournit plus de la moitié, commencent à inonder l'Europe.

Le mouton se développe aujourd'hui considérablement, et le bas prix des clôtures rend la garde à peu près sans frais. Aussi les laines prennent-elles de jour en jour plus de valeur et les industries des lainages augmentent-elles d'importance.

Le porc s'engraisse promptement. L'herbe des prairies, la lentille et les pois sauvages, qui abondent partout, profitent si bien à la race porcine que, dans un court espace de temps, un porc se trouve à point pour la boucherie.

L'élève du bétail est un article si productif et si facile qu'il se fait beaucoup et de grandes installations spéciales, appelées *Ranches*, où l'on ne s'occupe de rien autre. Il en est de 60,000 têtes de bétail.

Prix-courant moyen du bétail et des produits :

Un cheval de trait ou de selle . fr.	350.00	à	500.00
Une paire de bœufs de trvaail . .	550.00	à	630.00
Une vache laitière	100.00	à	250.00
Un mouton	10.00	à	20.00
Un porc	30.00	à	33.00
Une couple de poules.	1.50	à	2.50
Beurre (le kilogramme)	1.50	à	2.00
Oeufs (la douzaine).	0.75	à	0.90

III. — *Le matériel.*

Indépendamment d'un petit mobilier et de menues provisions, le colon devra se procurer un certain matériel de culture dont l'importance variera selon ses ressources, et qu'il pourra développer d'ailleurs au fur et à mesure de l'augmentation de ses moyens.

Prix-courant ordinaire des articles de matériel :

Voitures à 4 roues . . . . fr.	300 à 400	
Tombereau à 2 roues	25 à 50	
Coupe-racines	200	
Machine à casser le grain	200 à 300	
Charrue à *casser* la terre (1re culture) .	110	
Charrue à vieille terre	75 à 90	
Semoir à la volée	175	
Semoir en ligne	400 à 450	
Crible à nettoyer	150 à 200	

Quant aux travaux de moisson, on peut en charger des entrepreneurs ambulants et se dispenser ainsi d'une partie du matériel.

IV. — *La chasse et la pêche.*

La chasse et la pêche ne sont pas un des moindres côtés de l'existence au Canada. Libres de toute entrave, ouvertes toute l'année, franches de port d'armes, de droit de pêche ou autres impôts, elles sont si abondantes qu'un chasseur et un pêcheur médiocres peuvent, à leurs temps de loisir, approvisionner toute une famille de la viande et du poisson nécessaires à l'alimentation. Un bon chasseur, aidé de personnes aptes et bien outillées, ferait même facilement le commerce de conserves.

Le gibier est d'importance : antilopes, élans, cerfs, daims, chevreuils, lièvres, lapins, oies, canards, bécasses, perdrix, mallarts et pluviers foisonnent littéralement. Dans les cours d'eau, l'on pêche principalement le maskinongué, la truite, le brocheton et le brochet. Il s'en trouve d'une grosseur énorme.

V. — *Les bois.*

Les concessions de terre comprennent généralement une partie boisée, dont le défrichement fournit au colon le chauffage nécessaire ainsi que les bois à toutes autres fins. Le gouvernement, pour éviter le fâcheux effet du déboisement, contre les conséquences duquel on réagit en Europe, oblige chaque concession-

naire à planter un bois d'environ 5 hectares. C'est de la prévoyance à tout point de vue. Ceux-là donc dans les lots desquels existent des bois, satisferont à leurs obligations vis-à-vis du gouvernement, en conservant les souches des arbres sur une superficie suffisante ou en aménageant un boqueteau.

Quant aux concessions de bois pour y établir des chantiers, elles se font sur d'autres bases et dans une autre contrée. On pourra se procurer des renseignements spéciaux sur ce genre d'entreprise.

Les essences forestières sont principalement les résineux, les chênes, les frênes, les ormes, les érables, les épinettes, les trembles et les peupliers.

VI. — *Circonstances diverses.*

Divers renseignements compléteront l'exposé de la vie au Manitoba.

Les bestiaux, cela a été dit déjà, trouvent à se nourrir à peu près sans frais.

La vie animale est à fort bon compte. Les attirails de labour sont à des prix très inférieurs à ceux d'Europe. Les conditions de la vie sont très favorables. La main-d'œuvre seule est assez chère, mais, outre que cette circonstance favorise l'émigrant sans fortune, il y a des compensations. Tout d'abord le travail de la première culture (casser la terre) est tellement facile et courant qu'on laboure des quantités considérables en peu de temps. Le fumier ne servant à rien n'est pas transporté sur les terres, ce qui économise encore beaucoup de travail. Sauf les provisions d'hiver, les bêtes pâturent sur place le fourrage, et l'on évite encore ainsi beaucoup de main-d'œuvre. Enfin, le système des clôtures ou parcs dispense de faire garder les troupeaux.

Aucune contribution directe ne frappe la propriété foncière. La conscription n'existe pas, ni aucune charge militaire.

Dans le Manitoba, une police montée, espèce de gendarmerie, effectue des rondes, et des postes sont installés au fur et à mesure des développements. Ce n'est pas que semblable pays, où tout le monde vit facilement dans sa propriété, soit fertile en brigands ou voleurs. Cette espèce est totalement inconnue, mais dès que la colonisation se développe, les colons peuvent avoir entre eux des

difficultés, tout comme les habitants des villes les plus civilisées.

Dès qu'une colonie a quelque importance, elle prend un nom et se choisit une municipalité dont le gouvernement consacre l'autorité. Ce dernier ne tarde pas non plus à pourvoir aux nécessités de l'enseignement, par l'institution d'une école aussitôt que le nouveau village s'est un peu développé. De son côté, l'autorité religieuse veille à ce que des prêtres zélés et dévoués s'installent au milieu des populations nouvelles; et tant qu'une paroisse n'est pas encore définitivement organisée, on peut recourir aux prêtres du voisinage, qui sont au surplus chargés de visiter fréquemment les colonies.

Le gouvernement s'applique encore à améliorer progressivement les voies et moyens de communication.

Un aperçu, par forme de tableau, renseignera utilement sur le système des poids, mesures et monnaies du Canada :

Poids :

1 livre = 0,45 grammes.
La livre comprend 16 onces.
L'once comprend 31 grains.

Capacité :

1 minot = 36 litres 34.
1 boisseau = 1 minot.
1 poche = 2 1/2 minots.

Longueur :

1 pouce = 0,253 millimètres.
1 pied = 0,30 centimètres.
1 verge = 0,82 »
1 mille = 1,109 m. 31 centim

Surface :

1 acre = 40 ares.
1 arpent = 1 acre.
1 mille carré = 2 kil. 54 carrés.

Bois :

1 corde = 8 pieds de long sur 4 de haut et 4 de large.
On a aussi la 1/2 corde et le 1/4 corde ou cordon.

Monnaies :

L'unité c'est le dollar ou la piastre valant environ 5 francs.

Tableau des pièces de monnaie :

Pièces d'argent :	Le dollar ou la piastre valant 100 cents ou	fr.	5.12
—	Le 1/2 dollar ou pièce de 50 cents valant.	»	2.56
—	Le 1/4 » » 25 »	»	1.28
—	La pièce de 20 cents valant	»	1.02
—	» 10 »	»	0.51
—	» 5 »	»	0.25
Pièces de billon :	La pièce de 2 cents valant	»	0.10
—	» 1 cent valant.	»	0.05

Poids des denrées :

Le minot	de blé pèse	30 kilogrammes.
—	d'avoine pèse	18 à 20 kilogr.
—	de pommes de terre pèse	30 à 35 »
—	de pois pèse	30 à 33 »

§ 7. — FAITS ET ATTESTATIONS.

On verra, par les citations suivantes, si les renseignements contenus dans cette brochure sont exagérés ou s'ils ne sont pas plutôt en dessous de la vérité.

M. Van Hemert, émigré hollandais résidant aujourd'hui à Winnipeg, écrit dans *le Colonisateur canadien*, de février 1886 :

« J'aimerais, en vue de la prospérité future de ce pays, à voir nos fermiers venir s'établir ici avec leurs petits capitaux. En



Hollande, ils n'ont presque aucune perspective avec des moyens très limités; tandis qu'ici ces mêmes moyens leur assurent l'indépendance et une grande aisance en peu de temps. Que nos bons travailleurs intelligents viennent ici jouir des bienfaits que la constitution politique du pays assure aux étrangers comme aux anciens citoyens nés ici. Il n'y a pas que les fermiers qui peuvent améliorer leur sort en venant ici, les ouvriers peuvent le faire aussi. Les charpentiers, forgerons, maçons, connaissant leur métier, peuvent aussi faire un peu de culture et contribuer par leur travail à la formation de petits centres industriels qui deviennent importants en peu de temps. »

Le Manitoba, numéro de septembre 1886, publie la lettre suivante écrite par un fermier écossais à ses amis d'Écosse :

« Il faisait plaisir à voir le magnifique pays que nous traversions. Partout où je voyais labourer, le sol était noir et riche, et le chaume était long et fourni. Le chaume était si long que la charrue n'aurait pu le couvrir et il fallait le brûler. Sur cette terre le blé a produit, malgré une saison un peu sèche, 25 hectolitres à l'hectare et il pesait 91 kilogrammes à l'hectolitre. Les avoines ont produit 49 à 50 hectolitres à l'hectare et pesaient 49 kilogrammes à l'hectolitre. Les pommes de terre étaient magnifiques. Le bétail, moutons et porcs, était des meilleures races. Les propriétaires vendent ces aninnaux à des prix modérés, avantage considérable pour les petits cultivateurs. »

Dans la vallée *Qu'appelle* chacun peut visiter la *Ferme Bell,* établie depuis quelques années. On y emploie 300 hommes et 150 attelages coûtant 50,000 francs par mois environ. En 1886, on y a récolté plus de blé que ne le pourraient faire ensemble 3,000 petits cultivateurs belges. Cette immense entreprise d'une Société prouve bien l'essor de la culture au Manitoba, de même que le profit qu'elle assure.

Les métis, gens de couleur, nés d'un blanc et d'une Indienne, cultivent le blé depuis cinquante ans, sur les mêmes terres. Ils en tirent encore aujourd'hui de 20 à 25 hectolitres à l'hectare, *sans l'emploi d'aucun engrais,* tant la fertilité naturelle du sol est prodigieuse. Quel ne serait pas le rapport s'ils amélioraient, par une fumure, un sol auquel on n'a rien rendu et qu'on a dû néces-

sairement amaigrir en un demi-siècle d'exploitation sans ménagement?

On lit dans *le Colonisateur canadien* de juin 1886 :

« On évalue à 200,000 hectares en superficie, les blés semés dans le Manitoba cette année. On compte sur un rendement de 26 hectolitres par hectare.

» M. James Linklater a récolté cet été 910 hectolitres de blé sur 38 hectares; il en a obtenu un très haut prix sur le marché de la ville *Rapide*.

» M. Hooper, de Springfield, a récolté du blé dont les épis avaient 6 1/2 pouces de long à 5 grains par rang, sur une tige de 7 pieds 2 pouces. »

A l'Exposition universelle d'Anvers, en 1885, le jury a décerné la médaille d'or aux grains du Manitoba, avec le certificat suivant : *La commission du jury, chargée de l'inspection des céréales, se considère comme obligée, avant de statuer par décision motivée, de se prononcer sur la beauté et la qualité des grains exposés par le Canada.* ILS SONT INCONTESTABLEMENT SUPÉRIEURS A TOUS CEUX EXPOSÉS PAR LES AUTRES PAYS.

Voici un article extrait du *Journal de l'agriculture*, article écrit par un cultivateur du Manitoba :

« Au printemps de 1883, j'ai acheté 17 génisses communes pour la somme de fr. 107.50 chacune, un taureau Holstein, et je les ai placés sur les prairies que le gouvernement m'avait données l'année précédente. Sept seulement ont vêlé ce printemps-là. En 1884, mon troupeau s'est augmenté de 14 veaux, et en 1885, l'augmentation était de 20.

» Pendant l'été de 1883, j'ai vendu pour au-dessus de 500 francs de beurre; en 1884, j'ai réalisé 2,000 francs par ce moyen, sans compter le lait et le beurre consommés par une famille de huit personnes. Les ventes de beurre, en 1885, seront au moins aussi fortes.

» L'automne dernier, j'ai vendu des jeunes bœufs de 2 ans pour 240 francs chacun et quelques-uns d'un an pour 150 francs chacun. J'ai élevé les veaux avec le lait écrémé.

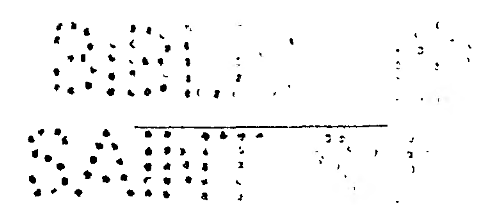
» En hiver, mes animaux sont bien abrités, et quelle que soit la température, je ne les fais sortir que pour les faire boire. Je leur donne tout le beau foin naturel du pays qu'ils peuvent manger, de

sorte qu'au printemps ils sont en belle condition. Je garde quelques porcs pour consommer le lait de beurre, les eaux grasses et les déchets de la maison et de la ferme. En 1884, j'ai vendu six porcs pour la somme de 750 francs. »

On pourrait multiplier, par centaines, ces citations. *Le Colonisateur canadien* de Montréal ne cesse d'en reproduire, en grand nombre, et toutes plus intéressantes les unes que les autres.

CONCLUSION.

On a vu, par ce qui précède, le mode suivant lequel on peut émigrer d'Europe vers le Canada. On sait les conditions générales de la vie des colons. Sans doute une installation nouvelle ne procure pas le confortable et les délicatesses de nos pays d'Europe, mais cela rebuterait-il les races sobres et vigoureuses des cultivateurs? Habitués à se contenter de peu comme à vivre sans aucune recherche, heureux s'ils peuvent à force de labeur, de soucis et de peines, solder leurs contributions, payer leur fermage, nourrir leur famille et peut-être remplacer leurs fils du service militaire, les locataires besogneux d'Europe deviennent rapidement, dans le nouveau monde, des propriétaires considérés et fortunés. Mais la privation des commodités de l'existence, durant les premiers temps, sera de moins en moins sensible. Une amélioration successive, conséquence des progrès de la colonie, substituera bientôt une organisation complète aux installations rudimentaires des premiers jours. Après quelques années, cette terre vierge, d'inculte qu'elle était, deviendra, grâce à l'activité humaine, le centre d'un pays florissant et riche.



TABLE